

MOTION D'ORIENTATION

Adoptée par l'Assemblée Générale ordinaire du 5 juin 2015

Pour reprendre en main ses affaires professionnelles et défendre ses intérêts individuels et collectifs, les salariés, adhérents du *Syndicat de la Métallurgie - Travaillons Ensemble* (SM-TE), réunis en Assemblée Générale le 5 juin 2015, réaffirment les idées forces qui orientent notre action syndicale :

Donner le droit aux salariés d'être représentés par un syndicat qui les consultera régulièrement et communiquera les informations et documents échangés avec la direction (sauf documents réellement confidentiels).

Lutter pour la transparence des négociations et des accords, en mettant en place des négociateurs réellement contrôlés par les adhérents pour mettre un terme à un syndicalisme étranglé par la corruption et la soumission à ceux qui le financent.

Faire respecter les accords d'entreprise et le Droit.

Influer sur la stratégie des entreprises car les salariés ont leur mot à dire. L'action syndicale doit intervenir sur l'avenir de l'emploi et la localisation de l'activité. Le SM-TE défend l'outil industriel et de service en France. Il revendique la mise en place d'outils de mesures de l'efficacité des moyens de production mis à la disposition des salariés. Il n'accepte pas que les travailleurs des différents pays soient dressés les uns contre les autres pour les seules raisons de profits financiers.

Il exige des investissements massifs pour améliorer la productivité horaire du travail (efficacité des moyens de production), sur les sites Français, car c'est le progrès technique qui permettra d'améliorer la compétitivité en France et non la baisse du coût du travail revendiquée par le MEDEF, qui ne peut que provoquer régressions sociales et récession.

Il exige que le pouvoir d'achat du salaire horaire soit indexé à 100% sur la productivité horaire du travail

Veiller à l'équité Egalité des salaires entre hommes et femmes, et équité dans la gestion des carrières par la prise en compte de la « double journée » à cause des enfants ou des parents à charge.

Apporter toute sa contribution aux Sections syndicales pour la bataille de la représentativité au niveau des 10% et des autres critères, notamment ceux de *l'indépendance* et de *l'influence*.

Protéger ses adhérents dans l'entreprise et les soutenir dans les moments difficiles.

Inviter à se battre pour la liberté syndicale en entreprise en rappelant que si le délégué mandaté est un médiateur entre les salariés et les RH, il doit représenter les salariés auprès des RH et non l'inverse.

Susciter la création de syndicats « Travaillons ensemble » pour des branches et conventions collectives non couvertes par le SM-TE et apporter son expertise aux salariés intéressés par la démarche « Travaillons ensemble ».